



Annulation demande d'appel

Par **so1304**, le **28/03/2011** à **22:50**

Bonjour,

Le 9 novembre 2010, suite à une demande de divorce, le juge des affaires familiales a décidé de réduire la pension alimentaire que mon ex époux me versait. Suite à cette décision, j'ai décidé de faire appel sur cette décision (seulement sur la pension, je précise).

J'ai déposé en janvier une demande d'aide juridictionnelle, je n'ai toujours pas de réponse à cette demande.

Ma question actuelle est : je voudrais retirer ma demande d'appel déposée en janvier.

Puis-je l'annuler, et quelle est la démarche que je dois faire ?

Merci de votre aide.